



PAR COURRIEL

Laval, le 22 novembre 2019

Objet : Demande d'accès concernant le 2005, rue Le Chatelier, Lot 1 600 369 Cadastre du Québec, à Laval

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 1 novembre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Certificat d'autorisation du 12 mars 1998
2. Avis préalable au refus 10 février 1998

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez de l'information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec la soussignée au 450 654 4355, poste 277 ou par courriel à isabelle.falardeau@environnement.gouv.qc.ca

Recevez, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Original signé par : Isabelle Falardeau
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p. j.

Direction régionale de Laval

CERTIFIÉ

Laval, le 20 février 1998

AVIS PRÉALABLE AU REFUS

Monsieur André Charbonneau
Président
RÉCUPÉRATION FLORENCE INC.
2005 rue Le Châtelier
Laval (Québec) H7L 5B3

N/Réf. : 7610-13-01-00132 10
1128209

Objet : Exploitation d'un atelier de réparation d'appareils téléphoniques

Monsieur Charbonneau,

Le présent avis concerne votre demande de certificat d'autorisation datée du 20 mars 1996 et reçue le 25 mars 1996, à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'un atelier de réparation d'appareils téléphoniques au 2005 rue Le Châtelier, à Laval, et plus précisément sur des parties des lots 283, 287 et 611 du cadastre de la paroisse de Sainte-Rose.

Nous constatons, après analyse, que votre projet contrevient au Règlement sur la qualité de l'atmosphère (R.R.Q., Q-2, r.20), article 15, second alinéa, paragraphe b). En effet, les deux salles de peinture existantes n'évacuent pas les gaz dans l'atmosphère avec une vitesse verticale ascendante d'au moins 15 mètres par seconde, tel que requis par la norme.

Pour ce motif, nous vous avisons que nous avons l'intention de refuser la délivrance du certificat d'autorisation demandé.

1 Place Laval, bureau 205, Laval (Québec) H7N 1A1
Tél. : (514) 662-2616 Fax. : (514) 662-3089

AVIS PRÉALABLE AU REFUS

N/Réf. : 7610-13-01-00132 10
1128209

Laval, le 20 février 1998

-2-

Nous notons que vous n'avez pas diminué le diamètre des deux cônes d'évacuation des gaz pour augmenter la vitesse des gaz tel que recommandé par votre consultant en date du 15 janvier 1997, que vous ne nous avez pas avisé de l'existence de ce rapport révisé par votre consultant dans le cadre de votre demande, que vous n'avez pas répondu à notre télécopie datée du 29 janvier 1998 et à nos relances téléphoniques subséquentes effectuées par notre chargé de projet, Denis Carreau, ing.

Toutefois, avant que nous rendions notre décision quant à ce refus, vous avez jusqu'au 20 mars 1998 pour faire des représentations ou pour modifier, le cas échéant, votre projet pour le rendre acceptable.

Pour le ministre,



Jean Rivet
Directeur régional de Laval

JR/DC/dc



CERTIFIÉ

Laval, le 12 mars 1998

CERTIFICAT D'AUTORISATION

RÉCUPÉRATION FLORENCE INC.
2005 rue Le Châtelier
Laval (Québec) H7L 5B3

N/Réf. : 7610-13-01-00132 10
1128209

Objet : Exploitation d'un atelier de réparation d'appareils téléphoniques

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 20 mars 1996 et reçue le 25 mars 1996 et complétée le 6 mars 1998, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'un atelier de réparation d'appareils téléphoniques au 2005 rue Le Châtelier, à Laval, et plus précisément sur des parties des lots 283, 287 et 611 du cadastre de la Paroisse de Sainte-Rose.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre au ministère de l'Environnement et de la Faune, datée du 1 avril 1997, signée par André Charbonneau présentant une demande de certificat d'autorisation totalement révisée pour l'exploitation d'un atelier de réparation d'appareils téléphoniques;



CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf. : 7610-13-01-00132 10
1128209

Le 12 mars 1998

- Lettre au ministère de l'Environnement et de la Faune, datée du 18 juin 1997, signée par André Charbonneau, modifiant la demande datée du 1 avril 1997 ;
- Attestation de la conformité du projet aux règlements municipaux de Ville de Laval, datée du 15 décembre 1997 ;
- Lettre au ministère de l'Environnement et de la Faune, datée du 6 mars 1998, signée par André Charbonneau, relative à la correction des vitesses verticales ascendantes des deux évacuateurs des salles de peinture
- Rapport intitulé « Florence inc, Évaluation des émissions de composés organiques provenant de deux cabinets de peinture », préparé par ^{art 23-24} [redacted], daté du 15 janvier 1997, signé par ^{art 53-54} [redacted] ing, 9 pages ;
- Plan AM-1, 1 feuillet, intitulé « Aménagement du rez-de-chaussée/usine et entrepôt », préparé par ^{art 53-54} [redacted] Architecte, scellé par ^{art 53-54} [redacted] architecte, daté du 12 novembre 1996, révision no.2 daté du 2 décembre 1996 ;
- Plan M-2 de 2, 1 feuillet, intitulé « Rez-de-chaussée, Plomberie », signé et scellé par ^{art 53-54} [redacted] ing., daté du 2 octobre 1996, révision no.1 du 16 septembre 1997 ;
- Plan M-1 de 1, 1 feuillet, intitulé « Plan d'implantation Services d'égout et d'aqueduc », préparé par ^{art 23-24} [redacted] signé et scellé par ^{art 53-54} [redacted] ing., le 12 septembre 1996, révision no.1 du 10 septembre 1996 ;
- Plan, 1 feuillet, intitulé « Élévations des départements ventilés », dessiné par ^{art 53-54} [redacted], signé et scellé par ^{art 53-54} [redacted] ing., daté du 5 mai 1997 ;
- Plan, 1 feuillet, intitulé « Chambre de polissage », dessiné par ^{art 53-54} [redacted] signé et scellé par ^{art 53-54} [redacted], ing., daté du 9 mai 1997.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.



CERTIFICAT D'AUTORISATION

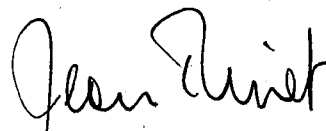
-3-

N/Réf. : 7610-13-01-00132 10
1128209

Le 12 mars 1998

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Jean Rivet
Directeur régional de Laval

JR/DC/dc

